

La justice lui reproche de les avoir poussées à porter de fausses accusations de viols contre leurs parents en abusant de sa position de psychothérapeute. Valérie S. se défend de toute mauvaise intention et soutient avoir seulement recueilli leur parole.



La psy fabriquait-elle de faux souvenirs à ses patientes ?

Ronan Folgoas

À UN MOMENT de l'histoire où la prise en compte de la parole des victimes de violences sexuelles s'impose comme une nécessité absolue, l'affaire risque de faire grincer des dents. En septembre, le tribunal correctionnel de Créteil (Val-de-Marne) doit juger une psychothérapeute, Valérie S., accusée d'avoir induit de « faux souvenirs » de viols et d'agressions sexuelles auprès de deux de ses patientes, âgées d'une trentaine d'années. Elle aurait « frauduleusement abusé de sa posture et de la confiance placée en elle », conduisant ces deux femmes à rompre

leurs liens familiaux et à porter de fausses accusations de viols contre leurs proches. L'une d'elles souffrant d'une maladie psychique chronique (une circonstance aggravante), cette psy risque jusqu'à cinq ans de prison, 750 000 € d'amende et une interdiction d'exercer.

Au départ de la procédure visant Valérie S., il y a un premier dépôt de plainte en avril 2022. Élodie* pousse la porte d'un commissariat pour dénoncer les pénétrations digitales que sa mère lui aurait imposées quand elle avait 6 ou 7 ans, au milieu des années 1990. « Cela arrivait souvent dans la baignoire, précise-t-elle. J'étais assise, et ma mère était à côté de moi, à

l'extérieur de la baignoire [...] Je pense que c'était très régulier, comme un rituel. »

Elle raconte avoir pris conscience de ce traumatisme enfoui à l'issue de vacances communes remontant à l'été 2018. Après une dispute, elle aurait eu comme une

révélation. « J'ai vu dans son regard toute la manipulation dont elle faisait preuve à mon égard et dont elle avait toujours fait preuve, appuie-t-elle. J'ai revu toute mon enfance sous ce nouvel œil, et c'est là que j'ai compris... »

Élodie raconte avoir alors coupé les ponts avec sa mère et lui avoir interdit de voir ses deux petits-enfants. Après avoir expliqué la situation à son fils de 2 ans et demi, celui-ci aurait réagi, avec ses mots d'enfant, en indiquant avoir lui aussi été victime d'attouchements commis par sa grand-mère. Dans son récit aux policiers, Élodie explique avoir réussi à faire face à ce grand bouleversement grâce à son travail

d'actrice au sein de la prestigieuse Comédie-Française.

Au printemps 2023, pour tenter de faire avancer la procédure, Élodie produit une attestation rédigée par la psychothérapeute qu'elle a consultée entre août 2018 et février 2020. Valérie S. se présente comme psychanalyste. Son verdict est sans appel. « Au vu de tous les faits remontés lors de la levée de l'amnésie traumatique, je qualifierais [la mère d'Élodie] de personnalité narcissique et perverse ayant incestée sa fille, mais aussi son petit-fils », tranche-t-elle. Avant d'enfoncer le clou : « Il y a déjà eu plusieurs passages à l'acte significatifs. » En août 2023, la mère d'Élodie, âgée de 70 ans,



Je ne parviens pas à m'en souvenir, j'ai juste des images

Chloé*, l'une des patientes de Valérie S., aux enquêteurs



STÉPHANE OIRY POUR LE PARISIEN

est interpellée à son domicile parisien puis placée en garde à vue dans les locaux de la brigade de protection des mineurs. Claudia* nie les accusations portées par sa fille, semble tomber des nues et éclate régulièrement en sanglots. À sa décharge, aucun élément matériel ni témoignage n'étaye les propos de la plaignante. « C'est absurde, je suis dans l'incompréhension totale, souffle Claudia devant les enquêteurs. Je suis sous le choc, je ne sais même pas comment il est possible de faire des choses comme ça à sa fille. »

Elle conteste aussi tout geste déplacé à l'encontre de son petit-fils. Après quatre auditions, une confrontation est organisée entre la plaignante et sa mère. Élodie maintient ses accusations et reconnaît que les faits de viol lui sont revenus en mémoire après le début de sa thérapie en août 2018. « Mais ce n'est pas la psy qui m'a mis ça dans la tête comme le pense ma mère qui m'a envoyé des documents sur les faux sou-

venirs », assure-t-elle. Au bout de trente-six heures, la garde à vue de Claudia est levée, sans poursuites. La procédure est classée sans suite quelques semaines plus tard. Mais l'affaire ne fait que commencer.

Elle avait déjà fait l'objet de signalements

Claudia est elle-même psychotérapeute depuis le début des années 2000. Menant sa propre enquête sur Valérie S., elle s'adresse à diverses associations regroupant des victimes de manipulations mentales. Puis contacte la Miviludes, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, qui lui apprend que Valérie S. a déjà fait l'objet de signalements. De fil en aiguille, Claudia apprend même qu'une autre famille connaît une histoire très semblable à la sienne.

Une autre patiente de Valérie S., Chloé*, âgée d'une trentaine d'années, a déposé plainte, en octobre 2022, contre son père pour des faits de

viol qu'elle aurait subis il y a trois décennies, lorsqu'elle avait 2 ou 3 ans. « Il est venu se glisser la nuit dans mon lit, explique-t-elle dans un commissariat du Val-de-Marne. Je me souviens avoir été réveillée par un bruit de tintement de la boucle de sa ceinture [...] Il a ensuite introduit son doigt dans mon vagin. » La plaignante évoque aussi des sodomies et des fellations que son père lui aurait imposées. « Je ne parviens pas à m'en souvenir, j'ai juste des images », nuance-t-elle. Ces images ou ces « souvenirs profonds », explique-t-elle encore, seraient apparus à l'issue de séances chez la psychologue, Valérie S., qu'elle consulte depuis début 2022 à Paris et dans le Val-de-Marne.

Cette dernière lui aurait même confirmé qu'il ne s'agissait pas de « faux souvenirs ». « Elle utilise la méthode TABC, c'est de l'EMDR par *tapping*, détaille Chloé. Cette méthode permet de reconnector les zones neuronales qui ont été coupées lors de l'amnésie traumatique. » Au cours de l'une de ces séances de « *tapping* » (*tapotements par la thérapeute de certaines parties du corps de la patiente*), elle raconte aussi avoir « revu » une scène de viol dont elle aurait été victime. « J'ai le souvenir de moi petite en train de me déshabiller dans ma chambre et de mon père qui passe à côté, qui me voit et me demande une fellation », décrit-elle.

Une onde de choc qui dévaste la famille

Quelques mois plus tard, en mai 2023, Chloé dépose deux nouvelles plaintes pour viols contre son père et contre sa mère, mais cette fois pour des faits que ses deux fils, âgés de 14 et 5 ans, auraient subis. Ces accusations ne sont pas confirmées par les examens médicaux des enfants qui ne révèlent aucune lésion suspecte. Mais elles provoquent une onde de choc qui dévaste la famille de Chloé et entraîne la rupture de tous les liens, y compris avec sa sœur aînée dont elle était très proche.

Cette dernière connaît les fragilités de Chloé qui souffre de troubles bipolaires. Elle pressent surtout derrière ces révélations fracassantes l'ombre de la psychotérapeute qui s'occupe d'elle depuis début 2022 et qui lui aurait conseillé de suspendre son traitement. Inquiète, sa sœur mandate une agence de détectives privés spécialistes des abus de faiblesse sur personne vulnérable et par suggestion psychologique. La détective se présente au cabinet de Valérie S. en se faisant passer pour une patiente. Les séances de quarante-cinq minutes sont facturées 100 €.



Le drame, c'est que ses deux ex-patientes restent persuadées, encore aujourd'hui, d'avoir subi les faits révélés ou plutôt fantasmés il y a plusieurs années

M^e Youness Sipkin, avocate de la sœur d'une patiente de Valérie S.

À l'issue de deux rendez-vous, la détective décrypte sa méthode qui mêle analyse des rêves, travail transgénérationnel et psychanalyse pure avec le recours à des techniques alternatives. Plus gênant encore, la thérapeute, au lieu de conserver sa neutralité, suggérerait l'existence de traumatismes anciens pour expliquer son pseudo-mal-être. Et lorsque surgissent des souvenirs de viols ou d'agressions sexuelles prétendument refoulés, aucun travail n'est alors mené pour évaluer leur véracité.

Forte de ce rapport à charge, la sœur de Chloé décide, en décembre 2023, de dénoncer des faits d'abus de faiblesse auprès du parquet de Créteil. Puis de déposer plainte en mai 2024. Une enquête est ouverte contre Valérie S. et confiée à la brigade de répression de la délinquance contre la personne (BRDP) de la police judiciaire parisienne. C'est dans ce cadre que cette femme de 59 ans est placée en garde à vue en octobre 2025.

D'emblée, elle se décrit comme une émule du Jardin d'idées, une association de formation à la psychanalyse transgénérationnelle. Dotée d'une dizaine d'années d'expérience, elle y aurait suivi une formation de 140 heures sur deux ans, suivie de modules pour s'initier aux techniques alternatives de l'EMDR ou du TABC dont Valérie S. donne un aperçu aux enquêteurs. « On a un bâton, on balaie en faisant des mouvements circulaires devant le patient et on lui demande ce qui lui vient, on ne dit rien du tout... », explique-t-elle, avouant ignorer si cette méthode est validée scientifiquement.

« Je l'écoutais, je la faisais réfléchir, c'est tout »

S'agissant de Chloé qui est venue la consulter à dix-neuf reprises entre 2022 et 2023, elle minimise son rôle dans la survenue des souvenirs d'abus sexuels prétendument commis par son père. « Ce n'est pas moi qui les ai décelés, c'est elle qui venait avec ses souvenirs, se défend la psy. Je suis un espace d'accueil, je l'écoutais, je la faisais réfléchir, c'est tout. » Sur le fond, elle avoue ne pas avoir douté de l'authenticité des souvenirs exprimés. « Cela sortait tellement que devant l'abondance, cela devient compliqué de se dire que ce sont des faux souvenirs... »

L'enquête ouverte pour viols à l'encontre du père de Chloé pour des faits dénoncés par sa fille et ses petits-fils a été conclue par un classement sans suite, fin octobre 2025, pour infraction insuffisamment caractérisée.

Les enfants ont confirmé les déclarations de leur mère, mais leurs auditions ont révélé une absence de détails et de nombreuses incohérences.

Contactée, Valérie S. nous confirme être toujours en activité mais se dit « traumatisée » par son renvoi devant le tribunal correctionnel. Son avocat, M^e Michaël Bendavid, esquisse sa ligne de défense. « Il n'y a rien qui va dans ces poursuites, avance le pénaliste. On plaque une infraction totalement inapplicable, conçue pour réprimer les dérives sectaires et non pour juger la relation d'une psychotérapeute avec deux personnes suivies pendant quelques mois. Et puis, même à supposer qu'il s'agisse de faux souvenirs, rien ne permet de supposer que ma cliente les aurait sciemment induits. La relaxe ne fait aucun doute. »

Une psychotérapeute « dangereuse »

Du côté des parties civiles, l'analyse est sensiblement différente. « Valérie S. suggère à ses patients une grille de lecture simple et systématique qui consiste à dire : *Si vous traversez une passe difficile, c'est parce que vous avez subi un traumatisme incestueux dans votre enfance*, répond M^e Judith Lévy, l'avocate de la mère d'Élodie. De ce fait, elle se positionne comme une psychotérapeute efficace qui prétend guérir ceux qui se présentent devant elle dans une situation de vulnérabilité. »

Une efficacité en trompe-l'œil, selon l'avocat de la sœur de Chloé. « Valérie S. est très vraisemblablement une psychotérapeute dangereuse dans la mesure où elle analyse tous les problèmes de ses patients à la lumière des abus sexuels qu'elle aurait elle-même subis dans un passé ancien, ajoute M^e Youness Sipkin. Le drame, c'est que ses deux ex-patientes restent persuadées, encore aujourd'hui, d'avoir subi les faits révélés ou plutôt fantasmés il y a plusieurs années. » Contactés, les avocats de Chloé et d'Élodie (la première est partie civile dans cette procédure, pas la seconde) n'ont pas donné suite.

Au-delà du cas de Valérie S., le phénomène controversé des faux souvenirs induits serait massif. Claude Delpech, la présidente de l'association Alerte faux souvenirs induits, affirme avoir été en contact depuis 2005 avec environ 2 000 familles françaises ou belges disloquées par ces « faux souvenirs » et les accusations qui en découleraient. « Mais il est très rare que ces psychotérapeutes soient poursuivis en justice », précise-t-elle.

* Les prénoms ont été changés